



Social et paramédical : concours accessibles sans le bac et nouveautés à la rentrée 2019

Plusieurs formations du secteur social et du secteur paramédical sont **accessibles sur concours, sans condition de diplôme**. Les écoles de ces secteurs préparent aux **diplômes d'Etat, indispensables pour exercer**. Voici les différentes **procédures d'entrée dans les écoles** en Auvergne-Rhône-Alpes. Dates d'inscription, dates des épreuves, nombre de places, coûts... Retrouvez les liens en ligne vers les informations indispensables pour bien préparer votre entrée en formation ! A noter : les calendriers de concours peuvent évoluer, consultez régulièrement les sites des écoles. De plus, les concours d'entrée en instituts en soins infirmiers (IFSI) disparaissent, ainsi que pour d'autres formations à niveau bac du secteur social.

Avant le bac. Les diplômés concernés par une entrée en école du secteur paramédical **sur concours sans condition de diplôme** sont les suivants : le diplôme d'Etat d'aide-soignant, le diplôme d'Etat d'ambulancier et le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Pour une entrée en école du secteur social, les diplômés concernés sont le diplôme d'Etat d'AES et ses 3 parcours ou spécialités : accompagnant éducatif et social, spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et



à la vie ordinaire, spécialité accompagnement de la vie à domicile et également, spécialité accompagnement de la vie en structure collective ; le diplôme d'Etat de moniteur éducateur et enfin le diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Pour retrouver l'ensemble des établissements en Auvergne et Rhône-Alpes et les dates d'inscription, les dates des concours, le nombre de places, le coût des concours et des études sanitaires et sociales, connectez-vous sur onisep.fr plus cliquez sur l'onglet « Près de chez vous », « Auvergne-Rhône-Alpes », « Agenda de l'orientation » et enfin « Écoles sociales et paramédicales : calendrier ».

Des nouveautés. A la rentrée 2019, **plusieurs formations à niveau bac sont accessibles dorénavant sans concours**, via un recrutement sur dossier effectué par les écoles sur la plateforme d'accès au supérieur Parcoursup, y compris pour des candidats qui ne sont pas néo-bacheliers (mais hors formation continue et en emploi). Pour plus d'informations, consulter les guides académiques « Entrer dans le Sup après le bac », disponible en version numérique sur le site onisep.fr et distribués à tous les futurs bacheliers dans tous les lycées publics de l'académie de Clermont-Ferrand.

Après le bac. Concernant l'entrée dans les formations du secteur social et du secteur paramé-

dical qui recrutent en post-bac, une réforme est appliquée à compter de la rentrée 2019. Ces diplômés du secteur social ainsi que le diplômé d'infirmier vont intégrer au système LMD (Licence-Master-Doctorat) de l'université. Ils ont ainsi évolué ainsi vers un niveau 2 (grade de licence, bac + 3). Voici les diplômés qui vont nécessiter une inscription sur parcoursup.fr à compter du 22 janvier et jusqu'au 13 mars prochain : assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé et enfin éducateur technique spécialisé (par la voie de l'apprentissage seulement).

Pour bien se préparer à l'entrée en formation, et connaître toutes les spécificités des métiers et de ces secteurs, contactez le centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de chez vous : ac-clermont.fr rubrique Orientation. Les psychologues de l'éducation nationale répondent à vos questions et vous accompagnent dans votre projet de formation, en lycée et au CIO.

EN SAVOIR PLUS

onisep.fr
parcoursup.fr